MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29-8-88036692

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE
EDITION BAS-VIVARAIS
ABONNEMENT ANNUEL : 80 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431 17 A
(7) 862 20 30
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

8 Août 1983 N° de série continue 54 Bulletin n° 21

ARBORICULTEURS, RESPECTEZ LES DELAIS D'EMPLOI DES PRODUITS AVANT RECOLTE

ARBRES FRUITIERS

ACARIENS ROUGES SUR TOUTES ESPECES

La période de dépôt des oeufs d'hiver va débuter prochainement. Les populations devront rester basses pendant cette période. A partir du 10 août, les seuils d'intervention sont les suivants : (feuilles de la partie centrale des pousses)

pêcher 60 % des feuilles occupées
poirier 100 formes mobiles pour 100 feuilles
pommier 45 % des feuilles occupées

La limitation du dépôt des oeufs d'hiver est particulièrement intéressante sur pommier Golden où elle peut permettre d'éviter un acaricide pendant la période de sensibilité au russeting.

Produits utilisables : voir tableau du Bulletin n° 16 du 17 juin.

REMARQUES : Respectez les délais d'emploi avant récolte.

Ne pas employer un acaricide qui a montré dans vos vergers une inefficacité inexpliquée.

Certains pyréthrinoïdes de synthèse sont très employés. Nous rappelons que les matières actives suivantes sont réputées favorisantes des acariens : deltaméthrine (DECIS), fenvalérate (SUMICIDIN), perméthrine (AMBUSH, PERTHRINE).

PECHER

Tordeuse Orientale - La protection doit être maintenue en respectant les délais d'emploi avant récolte. Ne pas oublier les jeunes arbres en formation.

Puceron brun non migrant - Des foyers se sont développés dans certaines plantations. Surveiller particulièrement les jeunes arbres.

Cochenille du mûrier - L'essaimage des larves mobiles est commencé (ST JUST, ST ALBAN AURIOLLES). Dans les plantations contaminées, un traitement est conseillé dès réception, ne visant que les arbres contaminés.

Produit utilisable : méthidathion poudre mouillable uniquement (ULTRACIDE 20 BOUILLIE à 200 g de produit commercial/hl, interdit 15 jours avant récolte. Ne pas mélanger avec d'autres produits (risques de phytotoxicité).

Cochenille rouge du poirier (rappel) - Dans les plantations contaminées, les dégâts sont visibles actuellement sur fruits. Ces vergers devront subir au moment opportun les 2 traitements d'hiver.

Oïdium - Des attaques sur pousses sont visibles dans certains vergers. Surveiller les variétés sensibles, les jeunes vergers et vergers récoltés. En présence de la maladie, on réalisera une intervention avec un fongicide de synthèse.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

P132

POIRIER - POMMIER

Carpocapse - Le 2ème vol se poursuit et les captures en piégeage sexuel restent élevées pour tous les postes. La protection doit être maintenue en respectant les délais d'emploi avant récolte, DIMILIN interdit 1 mois avant récolte, AZOPHENE, ZOLONE, IMIDAN, interdits 15 jours avant récolte.

Puceron vert non migrant - Des colonies se développent aussi sur poirier. Si une intervention est nécessaire (plus de 15 % des pousses infestées), respecter les délais d'emploi avant récolte.

Maladies de conservation - Nous rappelons la nécessité de la protection.

POMMIER

Maladies de conservation - (voir notre Bulletin précédent).

Sur Golden, en cas de période pluvieuse il sera prudent de réaliser :

1er traitement vers le 10 août
2ème traitement vers le 25 août
3ème traitement au début septembre

Oïdium - Dans les parcelles où la maladie est déclarée, on pourra stopper la sporulation du champignon avec des fongicides tels que bupirimate (NIMROD) ; fénarimol (RUBIGAN interdit 21 jours avant récolte) ; pyrazophos (AFUGAN C.E interdit 15 jours avant récolte) triadiméfon (BAYLETON, interdit 7 jours avant récolte).

PRUNIER

Monilia - Nous vous rappelons la nécessité de la protection. Malgré un temps sec, des fruits moniliés ont été repérés dans certains vergers.

VIGNE

OIDIUM

Continuer d'assurer la protection des grappes jusqu'à la véraison.

MILDIOU

Effectuer dans les prochains jours un traitement de couverture avec un produit contenant du cuivre afin d'assurer une longue protection du feuillage et un bon aoûtement des bois.

Ce traitement devrait être le dernier, sauf période pluvieuse importante après la véraison.

Cette intervention est indispensable dans les parcelles où des taches sont visibles.

BLACK-ROT

Dans les parcelles où cette maladie est présente, la protection doit être maintenue avec un produit efficace (le traitement anti-mildiou à base de cuivre ne sera alors pas nécessaire).

BOTRYTIS

Selon la précocité des différents cépages, un traitement lors de la véraison peut être effectué. Le risque de développement du botrytis est actuellement faible. Cette intervention n'est donc pas obligatoire, et là où une seule intervention contre le botrytis est envisagée, il sera préférable de l'effectuer trois semaines avant les vendanges.

Toutefois, sur les parcelles sensibles, où ce traitement peut se justifier, il est possible d'utiliser les produits à base d'imides cycliques (RONILAN, SUMISCLEX, ROVRAL, KIDAN).

ARAIGNEES JAUNES

Surveiller jusqu'à la fin août et intervenir si le seuil de 30 % de feuilles occupées est dépassé.

P 133